VOGT (Jacob), Magistrat norvégien (Christiania, 30.12.1868-en Norvège, 5.3.1922).

Docteur en droit de l'Université de Christiania en 1894, J. Vogt s'engage comme magistrat suppléant au service de l'État Indépendant du Congo le 24 août 1904. Parti d'Anvers le 15 septembre, il effectue de brefs séjours à Boma, en qualité de substitut suppléant près le tribunal de 1re instance du Bas-Congo et à Matadi, comme juge au tribunal territorial. Attaché ensuite au Conseil de guerre de Nouvelle-Anvers, îl est nommé magistrat par décret du 10 janvier 1906 et attaché au tribunal de 1re instance siégeant à Coquilhatville. Il rentre en Europe le 21 mai 1907. Parti pour un deuxième terme le 26 décembre de la même année, il retourne à Coquilhatville où il va occuper pendant deux ans, à titre provisoire, le poste de procureur d'État et exercer en même temps les fonctions d'officier du ministère public près tous les conseils de guerre fonctionnant dans l'étendue de son ressort. C'est alors qu'il recoit de l'allemand Dörpinghaus, contre les agents d'une société que celui-ci venait de quitter, des dénonciations qui firent l'objet de diverses interventions publiques du leader socialiste. E. Vandervelde. Jugés en 1912, assignés, la plupart à domicile inconnu, les agents dénoncés furent généralement condamnés par défaut. Au moment de son troisième départ, le 26 septembre 1910, un arrêté royal le nomme procureur du Roi. Toujours attaché au tribunal de Coquilhatville, la maladie l'oblige à regagner prématurément l'Europe en mars 1911. Il passe alors deux années en Norvège et ne retourne au Congo qu'en avril 1913, en qualité de juge au tribunal de Niangara. La guerre le surprend en Afrique. Sa santé toujours branlante l'oblige à demander un nouveau congé et il s'embarque pour le retour en juillet 1915. En mars de l'année suivante, bien qu'incomplètement rétabli, il entreprend son cinquième voyage vers le continent noir et va remplir, à Buta, les fonctions de juge suppléant qu'il conserve jusqu'à la fin du premier grand conflit mondial. Placé alors en disponibilité, il regagne son pays, titulaire de l'Étoile de service à quatre raies et de la Rosette d'officier de l'Ordre Royal du Lion.

Publication. — Esprit distingué, cultivé et sensible à l'harmonie verbale, Vogt avait publié chez Atar, à Genève, un volume de *Poèmes* demeuré hors commerce.

9 mai 1950. A. Lacroix.

Bull. de l'Ass. des Vétérans colon., novembre 1939, p. 8. — La Trib. cong., 11 mai 1928, p. 2.